**PROJET DE LOI**

**relatif à la construction de la Maison du Savoir à Belval pour les besoins de l’Université du Luxembourg**

**\* \* \***

**1. Objet du projet de loi**

Le projet de loi sous rubrique a pour objet la construction de la Maison du Savoir à Belval pour les besoins de l’Université du Luxembourg.

En 2005, le Gouvernement luxembourgeois a retenu le site de Belval comme siège unique de l’Université du Luxembourg. Les membres du Gouvernement se sont mis d’accord pour construire dans un premier temps à Belval la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication et la Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l’Education ainsi que les infrastructures d’enseignement, le Rectorat et l’administration centrale de l’Université. Une décision définitive concernant l’implantation de la Faculté de Droit, d’Economie et des Finances sera probablement prise en 2009.

La reconversion de la friche industrielle de Belval, la création d’un quartier nouveau ainsi que d’une véritable agglomération urbaine constituent une opportunité exceptionnelle pour réaliser un espace universitaire et de recherche dans un contexte urbain en devenir. L’Université du Luxembourg sera l’élément majeur de la Cité des Sciences qui constitue le projet phare de la reconversion de la friche industrielle Belval et qui sera implantée sur la Terrasse des Hauts Fourneaux couvrant une surface de 15,48 ha.

L’objectif du Gouvernement luxembourgeois est de créer un complexe universitaire qui s’inscrive d’une manière naturelle dans le tissu structuré du site de Belval pour participer tant par ses constructions que par les activités qu’il génère à la création d’un quartier urbain vivant. Les activités vont s’organiser autour de l’idée de mixité des fonctions. Parallèlement à l’enseignement et aux activités de recherche, on trouvera également des offres culturelles et de loisirs, du commerce, des services administratifs publics et privés ainsi que des logements.

Le projet urbain de Belval offre l’opportunité de développer simultanément la ville et l’Université et de conditionner leur expansion d’une manière réfléchie. Ceci permet de promouvoir une nouvelle approche qui crée une liaison intrinsèque entre la ville, d’une part, et l’enseignement supérieur, la recherche et l’innovation, d’autre part, conduisant ainsi à l’intégration totale de ces derniers éléments dans le tissu et les activités urbains.

**2. La Maison du Savoir**

Le premier projet de la Cité des Sciences qui sera réalisé à Belval sera la Maison du Savoir qui regroupera toutes les infrastructures des enseignements généraux, des séminaires et des conférences de l’Université. La Maison du Savoir sera le lieu le plus fréquenté par les étudiants des différents cycles d’enseignement.

*2.1. Le centre de l’enseignement*

Tous les cours théoriques des deux premiers cycles universitaires seront dispensés dans la Maison du Savoir. Cette destination détermine le programme de construction qui s’avère être difficile dans la mesure où toutes les données du problème ne sont pas réunies. Les données du passé ne sont pas applicables telles quelles pour le futur. Elles ne sont pas tout à fait représentatives pour le projet à venir dans la mesure où la structure actuelle de l’Université est complètement différente non seulement en ce qui concerne sa structure organique, mais également en raison du fait qu’elle est distribuée sur trois sites différents, ce qui rend les synergies difficiles, voire dans certains cas impossibles.

A Belval cette situation est bien différente. L’un des objectifs de la création de la Cité des Sciences est la réalisation de synergies dans l’esprit d’une optimisation de l’exploitation des infrastructures et, ainsi, d’une réduction du nombre des salles nécessaires.

*2.2. Le centre de conférences*

La Maison du Savoir ne sera néanmoins pas réservée exclusivement aux étudiants, mais sera fréquentée également par des visiteurs et utilisateurs externes. Les installations et équipements se prêteront parfaitement à l’organisation de séminaires publics ou privés, de conférences et de congrès.

L’utilisation de la Maison du Savoir en tant que centre de conférences est l’une des pistes les plus prometteuses pour améliorer le taux d’occupation global des salles disponibles.

Au-delà du fait d’améliorer le rendement des équipements, ce modèle contribuera à ouvrir l’Université au public. Cela exige un certain nombre d’aménagements particuliers. Les accès devront être aisés. Les différents espaces devront pouvoir être utilisés sans interférer sur le fonctionnement des autres. Il faudra une configuration bien étudiée qui permette une flexibilité optimale dans l’exploitation.

*2.3. L’administration*

La Maison du Savoir hébergera également l’administration de l’Université se composant de la direction qui est assurée par le Conseil de Gouvernance, le Rectorat et la Direction des Pôles Thématiques ainsi que des services administratifs.

Au niveau fonctionnel, cela implique une séparation des espaces destinés à la direction de l’Université et des espaces générant une fréquentation régulière des étudiants. Les organes de direction auront besoin de bureaux et salles de réunions ainsi qu’un espace pour l’accueil de VIP. Les services destinés à l’accueil, à l’information et au conseil des étudiants, se composeront de bureaux et de salles de réception.